

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 21 janvier 2016 portant changement d'appellation
de la brigade territoriale d'Écouché (Orne)**

NOR : INTJ1601878A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

La brigade territoriale d'Écouché prend l'appellation de brigade territoriale d'Écouché-les-Vallées à compter du 22 janvier 2016. Sa circonscription est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale d'Écouché-les-Vallées exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 janvier 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*
F. BONAVITA

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<p>Écouché</p>	<p>Avoine Batilly Boucé La Courbe Écouché Fleuré Goulet Joué-du-Pain Loucé Montgaroult Rânes Saint-Brice-sous-Rânes Saint-Ouen-sur-Maire Sentilly Serans Sevrai Tanques Vieux-Ponts</p>	
<p>Écouché-les-Vallées</p>		<p>Avoine Boucé Écouché-les-Vallées Fleuré Goulet Joué-du-Pain Montgaroult Rânes Saint-Brice-sous-Rânes Sentilly Sevrai Tanques Vieux-Ponts</p>